

2015 Septembre
*L'actualité du réseau
en bref...*



FLASH IN'FO
DSFIPE et TAF



AUDIENCE DU 4 SEPTEMBRE AVEC MME BUHL ET M. DEBLY

Le 4 septembre 2015, les représentants **FO-DGFIP** pour la DSFIPE et les TAF ont été reçus, à leur demande, par Mme BUHL et M. DEBLY. Cet entretien a été l'occasion de faire part de nos inquiétudes et de notre mécontentement suite au mouvement de personnel du 1^{er} septembre. Voici quelques points que nous avons abordé :

Le service « Pensions cristallisées »

Entre juillet 2014 et août 2015, le service a dû faire appel à l'équipe de renfort durant 7 mois, c'est dire si l'effectif est insuffisant... Or, le service se retrouve à devoir former 8 agents suite aux nombreux départs ; soit près de la moitié de son effectif total dont le nouveau responsable. Le tutorat devra être assuré, bien évidemment, par « les plus anciens » qui ne sont plus très anciens d'ailleurs...

Les représentants **FO-DGFIP** ont donc alerté Mme BUHL et M. DEBLY sur la fragilité de ce service mais aussi et surtout sur les efforts demandés aux collègues pour former les nouveaux et assumer une charge de travail toujours plus lourde. Il ne faudrait pas oublier la fermeture des TAF et le transfert de charge d'activité !

Quant au déménagement à Beaulieu, il est toujours d'actualité à horizon fin 2016... Il faudra néanmoins que les locaux remplissent le cahier des charges particulier à l'activité des « Cristallisées ».

Le service « Retraites »

Même constat qu'aux Pensions Cristallisées : c'est la fuite... Après avoir formé 5 agents en 2014, le service affiche 5 départs dont celui de la responsable. Malgré la présence 11 mois sur 12 de l'équipe de renfort entre juillet 2014 et août 2015, l'arrivée de 5 nouveaux agents à former et un départ en disponibilité au 1er janvier, le service devra faire avec un cadre B en moins !!! Est-ce vraiment le SRE qui attire les agents du service Retraites ? Ou bien fuient-ils un service où la pression est de plus en plus forte ? Les élus **FO-DGFIP** interpellent régulièrement la direction locale sur la situation de ce service lors des CTL et des réunions du groupe de travail DUERP sans toutefois avoir l'impression d'être réellement entendus. Qu'est ce qu'il advient par exemple des demandes de formations non satisfaites (droit des successions) exprimées notamment par les agents de ce service en 2013-2014 ?

Lors du dernier CTL, en février 2015, la direction avait indiqué que la réalisation de « fiches métiers » était une piste envisagée car les formations demandées par les agents ne répondaient pas aux besoins réels. Plus d'un an après la collecte de ces besoins en formation, il semble que nous en soyons toujours au même point : ni formation, ni fiche métier.

Les changements de service à la DSFIPE au 1er septembre

Comme vous aurez pu le remarquer, il y a eu peu de changement de service au 1er septembre . La raison principale évoquée par la Direction Locale : il convient de maintenir l'équilibre des services déjà malmené par de nombreux départs. Mais qu'en est-il des demandes de changement de service non satisfaites ? Et des changements de services forcés ?

En effet, il y a **un changement de service qui ne vous aura pas échappé j'imagine : celui de notre collègue du service facturier qui a été affecté au service Dépense Déconcentrée à son retour de congés.** Avait-il fait une demande de changement de service ?=> Non.

Lui a-t-on imposé ce changement ? => Oui.

Les conditions de son changement de service sont-elles acceptables ?=> Non !

Les représentants **FO** qui ont soutenu le collègue ont interpellé Mme BUHL sur le traitement de ce dossier. C'est la première fois qu'un agent est déplacé d'office à la DSFIPE (sans motif disciplinaire). De surcroît, le manque de communication sur ce dossier n'a fait qu'accroître le stress du collègue. En réponse, Mme BUHL a indiqué qu'elle ne souhaitait pas que les futurs changements de service se déroulent dans les mêmes conditions. Ça tombe bien parce que nous non plus... Vos représentants **FO ont donc revendiqué, auprès de Mme BUHL, la mise en place d'une CAP locale de mutation** afin de pouvoir vous représenter et défendre vos intérêts au sein d'une instance paritaire. Elle ne semble pas prête à répondre favorablement à cette demande en l'état actuel des choses. Cette revendication sera néanmoins relayée, à notre demande, par les représentants **FO-DGFIP** lors groupe de travail national « Mutations » qui aura lieu le 6 octobre prochain. N'hésitez pas à nous transmettre une copie de vos demandes de changement de service et à nous solliciter si besoin sur ce sujet.

Versement de la « prime exceptionnelle » prévu (enfin !) pour la paye d'octobre 2015

La prime d'intéressement collective mise en place depuis 2006 a été versée pour la dernière fois en août 2014 à hauteur de 120€, les objectifs de la DGFIP n'ayant pas tous été atteints. Le 6 octobre 2014, le Ministre des Finances et des Comptes publics a indiqué que cette prime qui pouvait atteindre 150 € si tous les objectifs fixés étaient atteints (en 2012 par exemple) ne serait pas reconduite et remplacée par un autre dispositif.

Après avoir envisagé d'utiliser les sommes ainsi économisées pour indemniser au rabais les agents victimes des restructurations du réseau, le Directeur Général a dû se résoudre, devant l'opposition des syndicats (**FO-DGFIP** a parlé de propositions iniques et cyniques) à proposer en 2015 un abondement indemnitaire de 100 €. Ainsi, le 26 mai 2015, le Ministre annonçait le versement d'une prime exceptionnelle d'un montant de 100 € brut, en remplacement de la Prime d'Intéressement Collectif (P.I.C.). Exceptionnelle, le choix du vocabulaire n'est pas anodin : prime exceptionnelle car non pérenne, d'un montant exceptionnellement bas (entre 120 et 150 € les années antérieures), et un versement exceptionnellement tardif. (Versement prévu fin octobre 2015 pour l'exercice 2014 !) Dès l'annonce du ministre, notre syndicat s'est indigné de la régression que représente cette « prime » de 100 €, qui de plus n'est pas pérenne. **FO** avait alors revendiqué que les crédits alloués à la P.I.C. soient redistribués par la revalorisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (I.M.T.).

Annnonce du Ministre le 26 mai 2015, mais annonce sans effet encore à ce jour à la DGFIP ! En effet, seule la DGFIP verse tardivement cet abondement en octobre, disparité de traitement entre les agents des ministères économiques et financiers. Selon la note de service de la DGFIP datée du 14 août 2015, cette prime devrait être versée avec la paye d'octobre. En fait, cette prime est dénommée «abondement indemnitaire exceptionnel», d'un **montant forfaitaire de 100 € versé en une seule fois aux agents en fonction au 31 décembre 2014 dans les services de la DGFIP**. Sur la feuille de paye d'octobre il s'agira d'un complément d'allocation complémentaire de fonction (A.C.F.)(Retrouvez la fin de cet article est en ligne sur le site **FO-DGFIP**).

PROJET DE PREMIÈRES AFFECTATIONS DES AGENTS ADMINISTRATIFS STAGIAIRES AFFECTÉS AU 4 OCTOBRE

Le projet mis en ligne sur Ulysse le 21 septembre prévoit que 4 nouveaux agents devraient venir renforcer prochainement l'effectif de la DSFIPE.

CALENDRIER

- A.G. **FO** à la DSFIPE : 24 septembre
- Comité Technique Local : 1er octobre
- CAPL de liste d'Aptitude : fin oct. - début nov.
- CDAS : 19 novembre
(Comité Départemental Action Sociale)

BULLETIN D'ADHESION

Je souhaite adhérer au Syndicat **FO-DGFIP**.

Nom :

Prénom :

Affectation :

A, le

(Signature)



FO-DGFIP DSFIPE et TAF : 30, rue de Malville 44040 NANTES Cédex

02 40 16 15 54 - <http://www.fo-dgfip-sd/930>

Rédaction : Julie BILLY - Jean-Louis CATHELOT